



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 02 OCT. 2013

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public le
samedi 5 octobre et dimanche 6 octobre 2013

N° Départ : 613/2013/78/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant Que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation « 2 CV Club Varois », il convient de réserver le parc du Château de Solliès-Pont.

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé du samedi 5 octobre 2013 à 08 heures jusqu'au dimanche 6 octobre 2013 à 20 heures à l'occasion de la manifestation « 2 CV Club Varois ».

Article 2 : Cette manifestation se déroulera au château de Solliès-Pont.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à compter du jeudi 03 octobre 2013.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

